



Groupe de travail inter-Conseils de Quartier de Lyon 4^{ème} pour la qualité de l'air

Réunion de démarrage du 4 mars 2013

Organisation du Groupe de travail

- Conduite des réunions, désignation d'un animateur et d'un rapporteur
- Comptes-rendus, mode de communication
- Périodicité des réunions de travail
- Publication des résultats à des étapes-clés, réunions publiques
- Interlocuteurs « officiels » extérieurs au Groupe de Travail :
 - Ville de Lyon (Direction de l'Ecologie Urbaine)
 - Grand Lyon
 - Préfecture (Rhône et Région)
 - AIR Rhône-Alpes
 - Autres, à déterminer
- Partenaires (associations, autres Conseils de Quartier)

Charte de bonne conduite

- En s'inspirant de la charte signée individuellement par les membres du Groupe Territoire de l'Observatoire pour la Santé à Lyon, groupe auquel les Conseils de Quartier sont tous invités, notre charte de bonne conduite pourrait comporter les éléments suivants :
 - La participation effective aux réunions
 - L'apport par chacun de son expérience et d'idées constructives
 - Une obligation individuelle de réserve et le respect des procédures de diffusion des informations issues du Groupe de Travail
- Pour que le Groupe de Travail puisse travailler dans la sérénité, il importe que ses membres s'abstiennent de participer à des polémiques, en particulier sur l'ensemble des forums (les 4 forums « officiels », Expression-Croix-Rousse, CQCroix-Rousse) relativement aux sujets qui relèvent de la compétence du Groupe

Le périmètre couvert par le Groupe de Travail

- Deux grands domaines :
 - **Les gaz à effet de serre** qui ont une influence sur le climat: gaz carbonique, ozone, le méthane et les CFC (normalement interdits, au moins dans les pays qui ont signé des conventions à ce sujet)
 - **La pollution de l'air** : gaz toxiques, particules fines (PM10 et PM 2,5), pollens (contexte particulier du Nord-Isère avec l'ambroisie), radioactivité (proximité des centrales nucléaires)
- Pour démarrer efficacement, le Groupe de Travail pourrait se concentrer sur la qualité de l'air extérieur et étendre plus tard son périmètre à la qualité de l'air intérieur et aux aspects climatiques, mais ceci reste à débattre en séance

La pollution de l'air et les risques sanitaires

<i>Type de polluant</i>	<i>Effets</i>	<i>Source</i>
SO2 Dioxyde de soufre	Irritation des bronches, asthme	Activités tertiaires, industries, véhicules
NO2 Dioxyde d'azote	Lésions inflammatoires des voies aériennes	Véhicules, industries
CO Monoxyde de carbone	Maux de têtes, vertiges, jusqu'à l'intoxication mortelle	Mauvaise combustion (chauffages, véhicules)
COV Composés Organiques Volatils	Nuisance olfactive, troubles du système nerveux, cancer	Combustion, solvants, carburants
PM10 Particules en suspension inhalables <10 microns	Impact à court et long terme sur l'appareil respiratoire et cardiovasculaire, crises d'asthme	Véhicules (surtout diesel), combustion industrielle
O3 Ozone	Inflammation des muqueuses oculaires et pulmonaires	Réaction chimique entre NOx et COV en présence de rayonnement solaire

Les règles pour la prévention des risques sanitaires

- **L'Organisation Mondiale de la Santé** publie des lignes directrices avec des valeurs plafond à ne pas dépasser pour les polluants les plus nocifs, 3 valeurs de cibles sont spécifiées pour permettre aux états d'atteindre progressivement une situation convenable pour la santé.
- **L'Union Européenne** édicte des directives régulièrement révisées, celle qui est actuellement en vigueur (2008/50/CE) date du 21 mai 2008.
- **La République Française** transpose la directive européenne au travers du décret N°2008-1152 du 7 novembre 2008, les valeurs limites retenues par l'État Français sont identiques à celles de la directive européenne mais ne présentent pas de restriction supplémentaire au titre du principe de précaution.
- Des décrets ou arrêtés plus restrictifs peuvent être pris à l'échelon régional, départemental ou local.
- **L'Afsset** est un établissement administratif public de l'Etat, placé sous tutelle des ministres chargés de l'écologie, de la santé et du travail. Sa mission est de diffuser largement l'information sur les règlements en vigueur, d'effectuer des préconisations, de mener des études dans le cadre de la veille scientifique, d'organiser des colloques, de publier tous documents utiles au contrôle de la qualité de l'air et à son amélioration.

Le dispositif de mesures et d'alerte en Rhône-Alpes

- Le réseau de stations fixes permanentes (plus de 50 dans la région administrative dont 18 dans le Rhône) est complété au cas par cas par des stations mobiles pour des campagnes de mesures ponctuelles ou spécifiques.
- Les mesures concernent :
 - les principaux polluants et les particules en suspension dans l'air
 - les indices allergiques en période de pollinisation (ambroisie)
 - la radioactivité dans l'air (Alpha, Bêta, Iode 131, Radon) en Isère
- La publication en temps réel des résultats de mesures est faite sur le site WEB d'Air Rhône-Alpes : <http://www.air-rhonealpes.fr/site/accueil/monaccueil/all/>
- La Préfecture de Région a défini des valeurs limites pour le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, l'ozone et les particules, un dispositif d'alerte est activé en cas de valeurs anormales pour déclencher les mesures appropriées.

La situation de la Croix-Rousse (1/2)

- Il n'y a pas de station permanente de mesures sur la colline de la Croix-Rousse et Air Rhône-Alpes n'en prévoit pas à un horizon connu, la seule station intégrée au dispositif est située à la sortie du tunnel côté Rhône et mesure la pollution de type trafic (oxydes de soufre, d'azote et particules fines).
- Une campagne de mesures a été menée par COPARLY entre l'été 2007 et l'été 2008, elle a permis d'effectuer à l'époque les constats suivants :
 - les niveaux de pollution sont supérieurs aux valeurs limites aux deux extrémités du tunnel et dans les montées
 - les valeurs relevées sur le plateau et à proximité des 5 cheminées d'évacuation sont la plupart du temps en dessous des limites réglementaires.
- Des simulations ont été faites à partir de ces mesures et d'hypothèses d'évolution à horizon 2013, grâce à un modèle fourni par l'Ecole Centrale de Lyon. Les experts en ont à l'époque tiré les conclusions suivantes :
 - malgré les améliorations attendues, les valeurs resteront supérieures aux limites européennes sur les 5 ou 7 ans à venir en ce qui concerne les extrémités du tunnel
 - le 2^{ème} tube n'apportera pas de différence notable.

La situation de la Croix-Rousse (2/2)

- Ce qui a changé depuis la campagne de mesures de 2008 :
 - Une augmentation périodique de la pollution due aux phénomènes climatiques d'inversion de température sur des durées de plus en plus longues, les niveaux d'information et d'alerte étant plus fréquemment atteints
 - Une augmentation de certains polluants dus aux activités humaines (PM10 en particulier)
 - Une diminution de certains polluants dus aux progrès techniques des systèmes de combustion, à la modification des comportements (modes doux, covoiturage), à la régulation de la circulation
 - Les travaux du tunnel et sa prochaine remise en service avec un système de ventilation différent, essentiellement la ventilation longitudinale du tube principal, l'air frais étant toujours aspiré depuis les 5 cheminées du plateau mais l'air vicié étant expulsé aux sorties côté Rhône et/ou Saône, sans dispositif de filtrage

Nos principales préoccupations (première liste à débattre et compléter)

- Avoir des mesures en temps réel pour connaître instantanément la qualité de l'air sur le Plateau comme aux deux extrémités du tunnel, c'est indispensable pour savoir de quoi on parle
- Obtenir très rapidement des informations exactes sur le nouveau système de ventilation
- Connaître de façon précise qui fait quoi au niveau des pouvoirs publics en terme de procédures opérationnelles par rapport aux seuils d'information et d'alerte
- Connaître l'écart à combler pour se mettre en conformité avec les directives de la Commission Européennes et éviter les sanctions financières
- Connaître les plans d'actions élaborés pour faire diminuer les niveaux des principaux polluants, ceci à tous les échelons de la Commission Européenne jusqu'à l'échelon local

Elaboration de notre plan d'action (à décider en séance)

- Des interviews à réaliser pour collecter l'information la plus précise possible sur les points qui nous préoccupent
- Répartition des rôles entre les membres du Groupe de Travail
- Fixation d'objectifs à court terme (en particulier en fonction de la réouverture du tunnel) et à moyen terme ensuite
- Calendrier des prochaines réunions
- Contenu d'un premier point de situation pouvant donner lieu à une publication suffisamment élaborée et à une réunion publique